

Arboriste Grimpeur

alternance

Apprentissage ou contrat de professionnalisation



Certificat Spécialisation
Arboriste
Grimpeur

Certificat Spécialisation
Arboriste
Grimpeur

Public concerné :

- Formation accessible : au public âgé de 18 à 29 ans, et ayant signé un contrat d'apprentissage
- Au-delà de 29 ans ayant signé un contrat de professionnalisation

Modalités d'inscription :

- Satisfaire à l'entretien de motivation réalisé par des professionnels de l'élagage
- Satisfaire aux tests physiques et d'habileté de travail en hauteur dans les arbres
- Être déclaré(e) médicalement apte (certificat médical)

INDICATEURS 2025 :

- Taux de satisfaction (satisfait et très satisfait) pour cette formation :
Apprentis : 85% , avec une note de 4.1 sur 5
- 75% des apprentis ont validé leurs UC (12 apprenants sur 16)

Objectifs :

- Savoir définir une stratégie d'intervention et de diagnostic d'arbres
- Savoir utiliser des techniques d'accès et de déplacement dans les arbres en respectant les règles de sécurité de la profession
- Réaliser des opérations d'entretien de taille ou de consolidation des arbres

Prérequis :

- Être en possession d'un diplôme de niveau BAC
- Être déclaré(e) médicalement apte (certificat médical)

- Taux de rupture en cours de formation : 23.8%
- 100% des anciens apprentis sont employés 1 mois après leur formation
- Formation sans objectif de poursuite d'étude

Accessibilité aux personnes handicapées :	Durée et délais d'accès :
• Accompagnement mutualisé des apprenants en situation de handicap • Un référent interne dans l'établissement • Tous les locaux accessibles aux PMR (dont 2 chambres) • Cette formation de par sa spécificité n'est pas forcément accessible à tous les cas de mobilité réduite	Une année de formation, soit 560 h (16 semaine de 35 h) au CFA de la MFR, (accès à la formation au plus tard mi septembre) et 32 à 34 semaines en entreprise
Passerelles et débouchés :	Modalités de validation :
• Ouvrier spécialisé en entreprise d'élagage et d'espaces verts • Possibilité de créer rapidement sa propre entreprise • Agent de collectivité public	• L'examen est validé par l'obtention de 3 Unités Capitalisables (UC) • Les UC non obtenues peuvent être repassées pendant 5 ans
Méthodes mobilisées :	Modalités d'évaluation :
Pédagogie de l'alternance liée au vécu en milieu professionnel, avec : • Un accompagnement individualisé • Travaux pratiques réalisés chez des clients dans le cadre de chantiers pédagogiques (3 J par semaine) • Salle de cours réservée à la classe et équipée d'un tableau numérique interactif pour les cours théoriques (1.5 J par semaine) • Formation encadrée par les professionnels constituant un comité de pilotage	• Epreuve écrites et orales • Mises en situations pratiques sur chantier
	Tarifs :
	• Formation gratuite pour les apprentis (prise en charge par les Opérateurs de compétences) • Possibilité d'internat 1576€/an • Demi pension 752€/an • Frais d'adhésion à l'association : 200€

Version : mars 2026

Contenu de la formation :

COURS THÉORIQUES (168 h) :

- La réglementation
- La biologie et pathologie de l'arbre
- Les techniques d'intervention
- Le matériel d'intervention
- Passage du permis CACES nacelle PEMP 486 catégorie B (type 1 et 3)
- Formation AIPR niveau opérateur
- Formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- Formation GSA (Grimpeur Sauveteur dans l'Arbre)

COURS PRATIQUES (392 h) :

- Interventions dans des parcs Arborés pour l'initiation
- Chantiers pédagogiques, avec usage des matériels d'escalade : baudrier, cordes ...
- Utilisation de tronçonneuses : élagueuses, abatteuses
- 3 véhicules de chantier et 2 remorques d'intervention.



Informations :

MFR DE L'OUEST LYONNAIS
 32 B Chemin de la Brossonnière - 69280 SAINTE CONSORCE
www.mfr-sainte-consorce.fr - mfr.ste-consorce@mfr.asso.fr
 Tel: 04 78 19 80 50